

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 039-213903073-20260520-M_2026_0026-DE

SÉANCE DU 20/ 05 / 2026

Date de la convention :
13 /05 / 2026

Date d'affichage :
13 /05 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Votes :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt mai, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe PERCIOT

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Philippe PERCIOT, Maire, Mme Magali MOYNAT, 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric REGAZZONI, 2^{ème} Adjoint, Mme Patricia DARRIGADE, Mme Sabine BAUD, M. Christophe SKIBINE, Mme Vanessa ALEMPS, Mme Marie DANTON.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : M. Cyril POIRIEUX à Mme Magali MOYNAT
M. Régis LACROIX à Mme Marie DANTON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Sophie ÉCARNOT,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali MOYNAT

OBJET : PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une commission obligatoire dans toutes les communes, chargée d'intervenir dans l'évaluation des propriétés bâties et non bâties servant de base aux impôts directs locaux.

Conformément aux textes en vigueur, la CCID est composée :

- du Maire (ou de l'adjoint délégué), président ;
- de six commissaires titulaires ;
- de six commissaires suppléants.

Monsieur le Maire précise que les commissaires ne sont pas désignés par le Conseil municipal, mais par le Directeur départemental des finances publiques (DDFIP), à partir d'une liste de contribuables proposés par le Conseil municipal, en nombre double du nombre de postes à pourvoir.

Ainsi, pour six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, le Conseil doit proposer :

- 12 noms pour les titulaires,
- 12 noms pour les suppléants.

Monsieur le Maire rappelle également que les personnes proposées doivent :

- être âgées d'au moins 18 ans révolus,
- être inscrites à un rôle d'impôts directs locaux dans la commune,
- jouir de leurs droits civils,
- être familières des réalités locales,
- et qu'au moins l'une d'entre elles doit être domiciliée hors de la commune.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à établir la liste des contribuables à proposer aux services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Proposition des commissaires titulaires

Le Conseil municipal propose, pour siéger en qualité de commissaires titulaires à la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

NOM Prénom			
1	<input type="checkbox"/> M <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Magali MOYNAT	7	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Marie DANTON
2	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Frédéric REGAZZONI	8	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Antoine BUSTIN
3	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Patricia DARRIGADE	9	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Fabienne RAGEOT
4	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Sophie ÉCARNOT	10	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Charles MIELLIN
5	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Cyril POIRIEUX	11	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Sabine BAUD
6	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Régis LACROIX	12	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Pascale LACROIX

ARTICLE 2 – Proposition des commissaires suppléants

Le Conseil municipal propose, pour siéger en qualité de commissaires suppléants, les personnes suivantes :

NOM Prénom			
1	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Christophe SKIBINE	7	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Michèle GAVIGNET
2	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Vanessa ALEMPS	8	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Jean-Pierre MEYNIER
3	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Annie MILLET	9	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Delphine BARTHET
4	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : Jocelyne DI PAOLO	10	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Rosario GIANGRECO
5	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Alain GOTTINIAUX	11	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Sylvain JANIER
6	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme : DURAND	12	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme : Pascal ALEMPS

ARTICLE 3 – Transmission et exécution

La présente délibération sera transmise au Directeur départemental des finances publiques, qui procédera à la désignation officielle des commissaires titulaires et suppléants parmi les personnes proposées.

ARTICLE 4 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Cadre réservé au contrôle de légalité
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 26/05/2026 Reçu en préfecture le 26/05/2026 Publié le ID : 039-213903073-20260520-M_2026_0026-DE</p> </div>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents,
 Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
	